

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Au titre, après le mot :

« accueil »,

insérer le mot

« indignes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des harkis était un devoir pour la France, un devoir pour marquer notre reconnaissance et notre respect pour le sacrifice qu'ils avaient concédé pour notre pays. Au lieu de les recevoir avec dignité, c'est tout l'inverse qui s'est passé.

« 21 000 harkis et leur famille sont accueillis dans les camps en 1962, 15 000 en 1963, 5 000 en 1964 et 1965, soit 41 000 au total ». Mis au ban de notre société, parqués selon leur « utilité », leur sexe, leur condition, délaissés, ils furent laissés-pour-compte alors même qu'ils étaient sur notre sol parce qu'ils avaient choisi la France plutôt que leur pays naissant.

Inscrire dès le titre que les conditions d'accueil sur le territoire ont été « indignes » n'est en rien superfétatoire.